

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 4-2016

du lundi 20 juin 2016

Président : Monsieur David EQUEY

Lundi 20 juin 2016 à 20h00, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 55

Excusées : 17

Retard :

Absents : 3

Démissions :

Future admission :

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

L'ordre du jour de la séance de ce soir vous est parvenu conformément aux modalités et aux délais prévus par la loi du 28 février 1956 sur les communes et par le règlement du conseil communal.

En raison de circonstances indépendantes de la volonté du bureau, le procès-verbal de la séance du 23 mai 2016 vous est certes parvenu dans le délai de rédaction de 30 jours prévu par l'art. 37 let. f RCC, mais peu de temps avant cette séance (vendredi 17 juin 2016), étant toutefois rappelé que l'art. 116 al 3 RCC ne prévoit aucun délai d'envoi.

Cela pose néanmoins la question de savoir s'il y a lieu de maintenir le point 2 de notre ordre du jour. Cette question en appelle préalablement une autre, à savoir si chaque personne de cette assemblée a pu prendre connaissance du PV.

M. le Président ouvre la discussion sur l'envoi et la prise de connaissance du Procès-verbal.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président propose de passer au vote à ce sujet, soit de savoir si le point 2 de l'ordre du jour doit être maintenu.

Vote : le point 2 de l'ordre du jour de la séance intitulé « Procès-verbal du 23 mai 2016 » est maintenu à l'unanimité, 1 voix contre et 4 abstentions.

Selon l'art. 106 du règlement du conseil, les rapports écrits et les observations éventuelles de la commission de gestion et de la commission des finances, les réponses de la municipalité et les documents mentionnés à l'art. 101 sont communiqués en copie aux membres du conseil ou tenus à leur disposition, sept jours au moins avant la délibération. Les rapports de la commission de gestion et de la commission des finances ont été transmis le 18 juin 2016, soit en dehors du délai précité. Dès lors, le Président soumet également la question du maintien des points 8 à 11 de l'ordre du jour et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Vote : le maintien des points 8 à 11 de l'ordre du jour de notre séance intitulé « Procès-verbal du 23 mai 2016 est accepté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour dans son ensemble et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet.

La discussion n'est pas demandée

Vote : l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2016 est adopté à l'unanimité

2. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2016

Ce procès-verbal vous a été adressé par envoi postal et électronique avec les documents du Conseil.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée concernant ce procès-verbal.

Vote : Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2016 est adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

M. le Président remercie le secrétaire titulaire du Conseil, M. Alexandre Turrian pour sa rédaction.

3. Correspondance

Le 6 juin 2016, M. le Conseiller Jan Mrazek a adressé le courrier suivant :

Prilly, le 6 juin 2016

Monsieur
Jan Mrazek
Chemin de la Suettaz 4
1008 Prilly

Monsieur le Président
David Equey

Conseil Communal
Route de Cossonay 42
1008 Prilly

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par la présente, je vous informe (avec émotion) de mon déménagement prochain hors de la commune de Prilly. Je ne serai dès lors plus éligible à la fonction de conseiller communal pour la prochaine législature. Ceci implique en particulier mon absence lors de la séance d'assermentation du 14 juin 2016.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux que la fonction de conseiller communal m'a donné la chance de rencontrer. Ces six années à siéger parmi vous auront été riches d'enseignements, tant sur un plan politique qu'humain. Je vous souhaite un bel avenir et me réjouis d'entendre les échos de vos décisions et projets.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'expression de mes cordiales salutations.



Jan Mrazek

C'est non sans une certaine émotion que le bureau prend acte de la démission de M. le Conseiller Jan Mrazek et le remercie de son engagement citoyen auprès de la commune et de ses habitants. Le Président propose d'applaudir M. Mrazek pour le remercier de son engagement.

Applaudissements de l'assemblée.

En date du 14 juin 2016, le bureau du conseil communal a reçu deux envois de l'Association Avenir Malley, sous la plume de son Président, M. Jean-Claude Péclet dont je vous communique la lecture ci-après :

« Concerne : plan de quartier Malley-Gare

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Notre association Avenir Malley tient à vous remercier par la présente d'avoir décidé dans votre dernière séance de soumettre le plan de quartier Malley-Gare au référendum spontané. Nous avons suivi vos discussions avec intérêt, il est stimulant que la population puisse s'y associer pour un projet de cette importance.

Nous vous transmettons ci-joint une copie de la lettre que nous adressons ce jour à la Municipalité pour lui faire part de notre position sur ce plan de quartier et nos demandes pour que se débat se déroule dans de bonnes conditions. Nous vous en souhaitons bonne lecture et sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour Avenir Malley : Jean-Claude Péclet, Président du comité ».

La lettre adressée à la Municipalité a la teneur suivante :

« COPIE POUR INFORMATION

Aux membres de
la Municipalité
Route de Cossonay 40
Case postale 96
1008 Prilly

Concerne : Plan de quartier Malley-Gare

Madame la municipale, Messieurs les municipaux,

Ainsi que nous vous en avons informés par courriel le 27 mai dernier, notre association Avenir Malley a décidé en assemblée générale de refuser le plan de quartier Malley-Gare accepté par le Conseil communal de Prilly le 23 mai et assorti d'un référendum spontané.

Brièvement résumées, les raisons sont les suivantes :

1. Nous contestons la densité de 648 habitants et emplois à l'hectare, plus élevée que la plupart des quartiers les plus peuplés de Lausanne et peu compatible avec les promesses d'écoquartier.
2. Les milliers de nouveaux habitants et emplois attendus à Malley généreront un fort trafic routier sur des axes nord-sud déjà surchargés (Flumeaux, Chablais) ; les études partielles de trafic et les demi-mesures proposées sur ce point ne répondent pas à ce défi.
3. Nous dénonçons enfin le manque d'information de la population sur l'impact visuel des cinq tours de 60 à 100 mètres de haut envisagées à Malley, dont deux à Malley-Gare et quatre sur Prilly.

C'est ce dernier point en particulier que développe le présent courrier. Les projets présentés à la population ne remplissent pas les exigences fixées à la page 26 de la « Stratégie tours » (voir annexe ci-dessous) commandée par le Projet d'agglomération Morges-Lausanne. Leur saucissonnage ainsi que le flou délibérément entretenu sur la hauteur des bâtiments ne permettent pas aux citoyens de se faire une idée de ce qui les attend.

Les intentions des autorités à ce sujet ont pourtant été clairement exprimées dans plusieurs documents et à de réitérées reprises. Citons cet extrait du rapport de mise à l'enquête de Malley-Gare : « Le futur quartier ne sera pas identifié par un seul grand monument mais plutôt par une silhouette résultant de la mise en tension de plusieurs émergences de hauteurs et de formes variées, qu'il reste à inventer afin qu'elles dessinent et expriment – de concert – cette étape d'urbanisation ».

Or il est actuellement impossible pour les habitants de se faire une idée de cette « silhouette » ou « insertion dans le contexte urbain » pour reprendre les termes de la « Stratégie tours ». Le débat démocratique s'en trouve manifestement faussé. Pour corriger cette situation, notre association demande :

- La pose de gabarits et/ou de ballons montrant les hauteurs maximales possibles au stade des plans de quartier déjà. L'argument selon lequel les hauteurs définitives à Malley-Gare ne seront connues qu'après un concours d'architecture n'est pas pertinent. Les intentions des autorités sont claires, comme rappelé ci-dessus, et il est nécessaire que les habitants voient ce que donnerait leur concrétisation. Cela est techniquement faisable, comme l'a montré le plan de quartier Taoua à Lausanne.
- Des plans et schémas, coupes et photomontages montrant l'insertion de toutes les tours envisagées à Malley, à l'échelle de l'agglomération et du voisinage, ainsi que le demande la « Stratégie tours ». Cela doit être fait avant que la population se prononce sur Malley-Gare. Si le plan de quartier de Malley-Gare est accepté sans que cette information ait été fournie, il sera trop tard ensuite pour s'opposer à des bâtiments dont les citoyens auront découvert trop tardivement la hauteur ou les volumes.

- Que les travaux du « pool » d'experts soient rendus publics. En l'état, ce pool créé en application de la « Stratégie tours » n'intervient que sur demande des communes, et seulement dans le cas où le projet n'a pas fait l'objet d'un concours d'urbanisme. De plus, les communes sont libres de tenir compte ou non de son avis, libres aussi d'en assurer « une diffusion plus large », ou pas. Cette façon opaque d'agir tient de l'exercice-alibi. Seule une vision d'ensemble et publique des projets de tours confèrera une véritable utilité au « pool ».

Notre association souhaite aussi que la campagne avant la votation se déroule de façon équitable. Elle demande en particulier :

- De pouvoir présenter ses arguments par voie d'affiche à la buvette « La Galicienne », où le Schéma directeur de l'Ouest lausannois fait largement valoir les siens. Cette buvette, rappelons-le, est sponsorisée par l'argent de tous les contribuables, favorables ou non au plan de quartier, et a été présentée comme un lieu d'échanges et de débats.
- Qu'un espace adéquat soit mis à disposition des opposants au plan de quartier Malley-Gare dans le matériel de vote qui sera envoyé aux citoyens.
- Que le journal communal « Prill'hérait », également financé par tous les citoyens-contribuables, ne soit pas utilisé comme outil de propagande. Soit les autorités s'abstiennent d'y recourir à cette fin, soit elles donnent un espace équivalent aux adversaires du projet.
- Enfin, nous souhaitons savoir si des espaces d'affichage publics et gratuits seront mis à disposition avant le vote, comme c'est le cas avant les élections, et comment ils seront distribués entre partisans et opposants au plan de quartier.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement et vous adressons, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, nos meilleures salutations.

Pour Avenir Malley :

Jean-Claude Péclet
Président du comité

Maria Roma Gasser

Copie à : Conseil communal de Prilly

Annexe :

« Stratégie tours » du PALM, Documentation nécessaire à l'évaluation (p. 26)

Pour faciliter l'analyse des projets de tour et évaluer la pertinence des réponses aux différents critères, un dossier complet est nécessaire. Celui-ci doit impérativement contenir les documents suivants, fournis par les porteurs de projet (en plus du dossier de plans d'architecture et d'aménagement des espaces extérieurs, de la plus grande à la plus petite échelle).

1. A l'échelle du contexte urbain, en faisant explicitement référence aux cartes :

- plans et schémas commentés nécessaires à la compréhension du contexte élargi ;
- coupes sur le grand territoire permettant de juger de la modification de la skyline ;
- maquette du projet intégrée dans la maquette du secteur (p.ex. maquette de la Ville de Lausanne ou maquette de l'Ouest lausannois) ;
- photos-montages depuis les points de vue pertinents (lointains et proches), tels que mentionnés sur la carte.

2. A l'échelle du voisinage :

- plans et schémas commentés nécessaires à la compréhension du contexte proche ;
- insertion de la tour dans son environnement proche, avec les ombres portées sur le voisinage à différentes heures de la journée ;
- maquette au 1/500ème de(s) l'objet(s) dans son environnement proche ;
- simulations (perspectives ou photomontages) depuis l'espace public.

Pour le surplus, le Bureau a reçu des invitations à différentes manifestations qui se tiendront sur le territoire communal. Votre serviteur ou, à son défaut, la vice-présidente ou la seconde vice-présidente ou enfin un membre du bureau, y représenteront l'organe délibérant.

En date du 16 juin 2016, le bureau a reçu 5 exemplaires du rapport de gestion 2015 de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » (APOL). Ces documents sont à disposition de toute conseillère et de tout conseiller intéressé.

4. Communications du bureau

1. Le bureau vous communique les résultats de la votation fédérale du 5 juin 2015.

Objet n° 1 : Initiative sur le service public

Bulletins rentrés :	2'598
Blancs :	103
Nuls :	2

Valables :	2'493
Suffrages :	
OUI :	708
NON :	1'785

Taux de participation :	45.55 %
-------------------------	---------

Objet n° 2 : Initiative sur le revenu de base inconditionnel

Bulletins rentrés :	2'598
Blancs :	25
Nuls :	0
Valables :	2'573
Suffrages :	
OUI :	687
NON :	1'886

Taux de participation :	45.55 %
-------------------------	---------

Objet n° 3 : Initiative « Vache à lait » (financement équitable des transports)

Bulletins rentrés :	2'598
Blancs :	58
Nuls :	1
Valables :	2'539
Suffrages :	
OUI :	539
NON :	2'000

Taux de participation :	45.55 %
-------------------------	---------

Objet n° 4 : Référendum loi sur la procréation médicalement assistée

Bulletins rentrés :	2'598
Blancs :	85
Nuls :	2
Valables :	2'511
Suffrages :	
OUI :	2'137
NON :	374

Taux de participation :	45.55 %
-------------------------	---------

Objet n° 5 : Référendum loi sur l'asile

Bulletins rentrés :	2'598
Blancs :	69
Nuls :	1
Valables :	2'528
Suffrages :	
OUI :	1'914
NON :	614

Taux de participation :

45.55 %

2. Les conseillères et conseillers qui n'ont pas pu être assermentés lors de la séance d'installation des autorités du 14 juin 2016 le seront à la première séance du conseil communal de la législature 2016-2021, soit au mois d'octobre 2016.

3. L'équipe de Sonomix informe que la séance de notre conseil sera rediffusée :

- Le vendredi 24 juin 2016 à 20h00
- Le samedi 25 juin 2016 à 14h00
- Le dimanche 26 juin 2016 à 19h00
- Le samedi 2 juillet 2016 à 19h00
- Le dimanche 3 juillet 2016 à 14h00

M. le Président demande si les communications appellent des commentaires.

Ce n'est pas le cas.

5. Communications municipales

La liste des communications municipales no 3-2016 vous est parvenue. M. le Président demande si la Municipalité désire la commenter ou ajouter des communications orales.

M. le Syndic répond par la négative.

M. le Président si les communications municipales appellent des commentaires dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Le Président demande s'il y a des interventions parmi l'assemblée.

M. le Conseiller Maurice Genier (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Quelques informations relatives au Conseil intercommunal de l'association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Lors de la séance du 26 mai, dont le soussigné était rapporteur de la Commission de gestion, les décisions suivantes ont été prises.

Approbation du bilan et des comptes de l'exercice qui se solde par un déficit d'exploitation de CHF 34'300.- sur un mouvement total de CHF 632'197. Les causes sont essentiellement liées aux dépenses pour les différentes procédures et avis de droit.

Heureusement, trois mesures ont déjà été prises sur l'exercice 2016 pour y remédier. Une contribution extraordinaire de 30 centimes par habitant sera perçue en 2016 selon une décision du Conseil intercommunal dans le cadre du budget 2016.

L'engagement d'une juriste en remplacement d'un chef de bureau parti à la retraite, ainsi que la décision prise par le comité de direction de valider au préalable ce qui émerge aux honoraires de base du Président de la Commission administrative. Approbation du préavis "réponse partielle au postulat de M. Matthieu Blanc, simplifions le Règlement intercommunal sur les taxis pour tenir compte de l'évolution de la technologie". Réponse partielle, car des décisions sont encore attendues des tribunaux. De plus, il y a un souhait d'avoir une décision cantonale fixant en particulier les conditions d'accès à la profession. Approbation avec trois abstentions du préavis "Révision partielle de la réglementation sur le central d'appels des taxis A". En fait, il s'agit d'un toilettage dans le but de clarifier le Règlement actuel sur certains points suite à la position de la SUVA. Auparavant, chaque chauffeur pouvait avoir un statut d'indépendant. Depuis la décision rendue par le Tribunal fédéral, le 17 juin 2014, la SUVA estime que le central d'appels agit comme un employeur.

La pétition déposée au Conseil communal de Lausanne contre la suppression d'UBER à Lausanne de Florence Bettschart-Narbel et consorts a été renvoyée par la Commission de pétitions de ce Conseil à l'autorité compétente, soit l'association intercommunale. Le Conseil intercommunal a décidé de transmettre cette pétition au comité de direction pour étude et communication. Un délégué de Lausanne, Benoît Gaillard, a ensuite déposé le postulat pour un large débat sur l'avenir de transport de personnes. Le postulat propose d'organiser des états généraux des assises sur le sujet. Décision du Conseil intercommunal de nommer une Commission. Merci de votre attention, votre serviteur.

7. Assermentation(s)

Comme le Conseil est au complet, le Président considère que ce point est liquidé.

8. Préavis municipal N°13-2016 soumettant le rapport municipal sur la gestion communale pour l'exercice 2015

M. le Président demande, étant donné qu'il s'agit d'un rapport « bloc », si quelqu'un parmi l'assemblée souhaite une discussion sur l'entrée en matière de ce rapport de gestion.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite un vote sur l'entrée en matière de ce rapport de gestion.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise qu'il va passer en revue le rapport municipal de gestion, chapitre par chapitre. Il propose aux Conseillers de se manifester en levant la main s'ils souhaitent prendre la parole dans le cadre de l'examen de ce rapport. Une fois les chapitres traités un par un, on passera au vote sur les conclusions du préavis. Le Président précise qu'il n'est pas possible de déposer des amendements sur un rapport de gestion. On peut juste amender les conclusions du préavis, car le rapport de gestion n'a aucun contenu à portée normative ou décisionnelle.

Le Président demande s'il y a des oppositions à cette manière de procéder ou des questions.

Ce n'est pas le cas.

1^{ère} partie du rapport de gestion.

CHAPITRE « CONSEIL COMMUNAL », PAGES 6 À 12.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " MUNICIPALITE", PAGES 13 et 14.

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " ADMINISTRATION GENERALE", PAGES 15 à 35

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " OFFICE DE LA POPULATION ", PAGES 36 à 38

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " SERVICE INFORMATIQUE ", PAGES 39 ET 40

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " FINANCES ", PAGES 41 ET 42

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " DOMAINES ET BATIMENTS ", PAGES 43 à 47

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " ENERGIE ET ENVIRONNEMENT ", PAGES 48 à 52

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " TRAVAUX ET VOIRIE ", PAGES 53 à 56

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " URBANISME ET CONSTRUCTIONS ", PAGES 57 à 68

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " SERVICE DE L'ENFANCE ", PAGES 69 à 78

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " JEUNESSE ", PAGES 79 à 82

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " AIDE SOCIALE COMMUNALE ET AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT ", PAGE 83

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE " SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS ", PAGES 84 à 85

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

2ème partie du rapport de gestion.

CHAPITRE " RELATIONS INTERCOMMUNALES ", PAGES 87 à 97

M. le Président demande si ce chapitre suscite des questions ou des interventions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président relève que les conclusions du préavis sont laissées en suspens et qu'elles seront reprises à la fin du point 9 de l'ordre du jour, rappelant que le point 9 est consacré au rapport de la Commission de gestion sur le rapport de la gestion municipale.

Le Président demande si la parole est sollicitée au sujet du rapport de gestion 2015 de la Municipalité.

Ce n'est pas le cas.

Le Président lit tout de même les conclusions et ensuite le Conseil votera sur ces conclusions ultérieurement comme déjà dit. Elles sont les suivantes :

« Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°13-2016,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2015.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 avril 2016,

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
A. Gillièron

La secrétaire
J. Mojonnet »

9. **Rapport de la Commission de gestion traitant de l'examen de la gestion communale pour l'exercice 2015 ; réponses municipales aux vœux et observations de ladite commission**

M. le Président appelle Mme la Conseillère Nadia Steiner, rapporteuse de la commission de gestion à prendre place à la tribune.

Comme indiqué au début de la séance, M. le Président précise que les conseillères et conseillers n'ont pas reçu le rapport dans le délai prévu par l'art. 106 RCC. Dans ces conditions, le Président demande quelqu'un parmi l'assemblée demande la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que le rapport sera passé en revue, chapitre par chapitre, comme fait précédemment. Au terme de la discussion, les Conseillers voteront sur les réponses municipales apportées aux vœux formulés par la Commission de gestion, par contre ils ne voteront pas sur les réponses aux observations, non-soumises à la procédure de vote.

Le Président demande si cette manière de faire convient aux Conseillers.

C'est le cas. Le Président passe sans plus tarder à l'examen du rapport.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE ET URBANISME », PAGES 5 À 14.

M. le Président demande si la discussion est sollicitée pour ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président invite Mme la rapporteuse à lire le Vœu N° 1 de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion sur le Vœu no 1 et la réponse municipale à la Commission de gestion et la prise de position de la Commission de gestion.

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N° 1, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 2, ainsi que les réponses de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N° 2, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 3, ainsi que les réponses de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, une remarque. C'est vrai que nos représentants aux organes intercommunaux peuvent réfléchir en deux logiques différentes. Soit, à un certain moment, on défend les intérêts de Prilly, ce qui est nécessaire et normal, soit à d'autres moments, ce sont peut-être des réflexions qui sont liées à des valeurs de parti. Nous trouvons important dans ces conseils intercommunaux que la position de la Commune de Prilly soit défendue par nos représentants. Maintenant, c'est vrai qu'une Municipalité a des arguments, des choses à dire et à ce titre-là, on comprend bien que la Municipalité propose de rencontrer nos représentants à ces organismes et c'est très bien. Nous aimerions savoir comment la Municipalité pense mettre ce type de mesures en action. Je vois M. le Syndic qui lève les yeux au ciel, voilà, c'était un commentaire et une question.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je levais les yeux au ciel pour qu'il m'aide pour ce genre de question. Très honnêtement, nous avons pris note du fait que nous devons avoir beaucoup plus d'interaction en effet, entre vous, le Conseil, les représentants du Conseil à ces associations et la Municipalité. C'est sans doute ce triangle d'or qui devrait être efficace et arriver ensuite à mettre au point une sorte, vous avez raison, de stratégie qui fasse que l'on ne passe pas à côté d'un objet qui est fondamental pour l'association, comme pour la Commune, parce que je rappelle que ces associations sont autonomes. Ils ont des droits, on ne peut pas les leur enlever. A un moment donné, ça vaut la peine en effet de faire le point et comme mes collègues et moi-même sont dans des comités de direction, nous pourrions alors prêter une attention plus particulière, selon votre désir et aussi pour notre efficacité à pouvoir venir avec des objets, en réunissant les personnes concernées, soit les groupes politiques, soit les représentants, etc. Nous avons donc compris le message.

M. le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N° 3, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 4, ainsi que les réponses de la Municipalité, du bureau et la prise de position de la Commission de gestion, sans l'annexe.

Lecture du rapport

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

M. le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je pense que nous avons tous reçu cette longue réponse, très fouillée, très pertinente de la part du bureau et ma motion d'ordre vise à ce que nous ne lisions pas en public maintenant.

M. le Président demande si cette motion d'ordre est soutenue.

Vote : la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité, moins 11 abstentions.

M. le Président précise que Madame la rapporteuse est dispensée de lire la réponse du bureau.

Madame la rapporteuse lit la réponse de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Aldo Rota (Indépendant) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Sauf erreur, on devrait peut-être voter sur la décision qu'a prise la Commission de gestion comme pour les autres vœux ?

M. le Président confirme effectivement que l'on doit voter pour le vœu no 4 et s'en excuse.

Vote : le Vœu N° 4, ainsi que la réponse du bureau à ce vœu sont adoptés à l'unanimité, moins 5 abstentions

M. le Président demande si la discussion est sollicitée sur ce chapitre

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « DOMAINES, BÂTIMENTS, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT », PAGES 15 À 22

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

M. le Conseiller municipal Olivier Simon (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

J'ai juste une correction à faire sur la page 17, sous le chapitre, la taxe sur les déchets. Je ne veux juste pas laisser passer ce texte, car comme il est exactement le contraire de ce qu'est la réalité, je vous demanderai de corriger.

Il est écrit sur le rapport de la Commission de gestion que selon la Loi cantonale, la taxe au sac ne peut s'élever au-delà de 40%. En réalité, c'est exactement le contraire. La Loi cantonale fixe, un seuil minimal de 40%. Si on est en-dessous, on est illégal. Cela à une influence très claire sur le calcul de la taxe forfaitaire par habitant que nous avons mise en place à Prilly. Donc, la taxe au sac doit couvrir au minimum 40%. A Prilly, nous sommes à 40,8% pour l'année 2015, nous avons donc répondu à la Loi cantonale. La Loi cantonale, pour rappel, a été fixée arbitrairement une année après que les communes aient mis en place le système. Le Canton a décidé de fixer une règle, sans aucune réflexion, parce qu'un jour cette règle ne sera pas appliquée ou plus appliquée et nous seront tous dans l'illégalité. C'est pour ça que je le fais corriger ce soir au micro, parce que c'est très important que ce message soit clair. La taxe au sac doit rapporter au minimum 40% du compte 450, du coût sur les déchets et ensuite la taxe forfaitaire qui s'élevait à environ 30%, celle-ci doit effectivement être recalculée année par année, parce qu'en fonction de ce qu'on a encaissé de la taxe au sac, par rapport aux dépenses complètes du compte 450 qui fixe la taxe forfaitaire. Je voulais donc juste inverser le texte de la Commission.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si la Commission de gestion souhaite se déterminer sur la remarque de M. le Conseiller municipal Olivier Simon.

Madame la rapporteuse précise qu'il s'agit d'une erreur de sa part et qu'elle s'est trompée dans le texte.

M. le Président confirme qu'il s'agit d'une erreur de plume et rappelle que la Commission de gestion n'a pas formé de vœu dans le cadre de ce chapitre.

CHAPITRE « FINANCES, POLICE, SDIS, AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES » PAGE 23 »

M. le Président demande si la discussion est sollicitée sur ce chapitre.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs.

J'aimerais juste corriger pour ne pas usurper une fonction qui ne m'appartient pas. Je ne suis pas président de la Commission de gestion, je ne suis que membre de la Commission de gestion de la Police de l'Ouest.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions concernant ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que l'on peut aussi considérer ici qu'il s'agit d'une erreur de plume et demande si la Commission de gestion souhaite prendre position sur l'intervention de M. le Conseiller Pascal Delessert.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 5, ainsi que la réponse de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N° 5, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 6, ainsi que la réponse de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que membre de la Commission de gestion de la Police de l'ouest, je remercie la Commission de gestion de Prilly de s'inquiéter de la gestion de la Police de l'ouest.

J'aimerais rassurer la Commission de gestion de Prilly, ainsi que l'ensemble de son Conseil, que ces soucis ont également été pris en compte par le législatif, en particulier la Commission de gestion, la sécurité dans l'ouest, donc de la Police de l'ouest dans les mêmes termes.

Néanmoins, les délégués de Prilly, en particulier votre serviteur au sein de la Commission de gestion, sont d'avis qu'il ne s'agit pas simplement que d'augmenter des salaires, en étant persuadés que d'autres leviers doivent être également actionnés pour fidéliser les agents au sein de la Police de l'Ouest. Il serait faux de pouvoir partir sur des surenchères entre corps de police, comme ça aurait un petit peu tendance à le faire à l'heure actuelle. Il est vrai que la grille salariale de la Police de l'Ouest n'est aujourd'hui pas favorable par rapport à d'autres corps de police du Canton. Néanmoins, sachez que l'ensemble des délégués, vos délégués, respectivement ceux de la législature suivante, sont attentifs sur ce point-là. Et un vœu est toujours en suspens pour encourager le comité de direction d'agir sur les salaires, mais également sur d'autres leviers d'action pour fidéliser les collaborateurs au sein de la Police de l'Ouest.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N° 6, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité

CHAPITRE « TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE », PAGES 24 À 27.

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président invite Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 7, ainsi que la réponse de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion sur la réponse municipale.

La parole n'est pas demandée.

Vote : le Vœu N° 7, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité, moins une abstention

CHAPITRE « ECOLES, SOCIAL ET PETITE ENFANCE », PAGES 27 À 35

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 8, ainsi que la réponse de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N°8, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité, moins cinq abstentions.

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 9, ainsi que la réponse de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N°9, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le **Vœu no 10**, ainsi que la réponse de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N°10, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 11, ainsi que la réponse de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N°11, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité, moins cinq abstentions.

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 12, ainsi que la réponse de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N°12, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président invite maintenant Madame la rapporteuse à lire le Vœu no 13, ainsi que la réponse de la Municipalité et la prise de position de la Commission de gestion.

Lecture du rapport.

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le Vœu N°13, ainsi que la réponse municipale à ce vœu sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président que ce Vœu no 13 était le dernier du rapport de la Commission de gestion.

Lecture des conclusions du rapport de la Commission de Gestion.

Mme la Conseillère Colette Lasserre-Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, je pense qu'on parle de l'année 2015 et non 2016 et en plus, s'agissant de l'approbation des comptes, je crois que ça fait l'objet d'un autre point à l'ordre du jour. C'est la gestion que nous devons approuver maintenant. Je pense qu'il faut corriger cette phrase.

M. le Président précise que Mme la Conseillère a raison et précise que ceci s'explique par le fait que sous l'empire de l'ancien Règlement du Conseil, la Commission des finances rapportait à la Commission de gestion qui intégrait ensuite les conclusions de la Commission des finances dans son rapport. Le Président relève qu'il faut effectivement tenir compte du changement intervenu avec effet au 1^{er} juillet 2015, puisque désormais chaque Commission rapport pour elle-même pour le Conseil. Une discussion à ce sujet-là aura lieu après dans le cadre des objets de l'ordre du jour sur les comptes. Le Président propose, au niveau de la Commission de gestion, de modifier sa conclusion et de remplacer la phrase suivante :

- Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion, sous réserve des vœux et observations formulées, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion communale pour l'année 2015.

M. le Président précise qu'il faut aussi considérer ici qu'il s'agit d'une erreur de plume. Il demande si la Commission de gestion souhaite se déterminer à ce sujet.

Ce n'est pas le cas.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°13-2016,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2015.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 13-2016 sont acceptées à l'unanimité

10. **Rapport municipal N° 12-2016 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2015**

Au préalable, M. le Président appelle Madame la Conseillère Elia POCHON, rapporteuse de la Commission des finances à prendre place à la tribune.

M. le Président rappelle que le rapport de la Commission des finances n'est pas arrivé dans le délai prévu par l'article 106 du Règlement du Conseil et demande si quelqu'un souhaite la lecture du rapport de la Commission des finances.

Ce n'est pas le cas.

S'agissant du rapport municipal sur les comptes, le Président demande si les Conseillers souhaitent une discussion sur l'entrée en matière.

Ce n'est pas le cas.

Le Président demande si quelqu'un sollicite un vote sur l'entrée en matière.

Ce n'est pas le cas.

Le président rappelle que la Commission des finances ne rapporte plus à la Commission de gestion, comme l'a relevé Madame la Conseillère Colette Lasserre Rouiller, et que dans ces conditions, il n'y aura qu'un seul vote sur les conclusions du préavis après avoir entendu les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Président propose de passer à l'examen chapitre par chapitre du rapport sur les comptes 2015 de la Commune, dans l'ordre suivant : compte de la STEP, du SDIS Malley-Prilly-Renens, et ensuite les comptes de la Commune. M. le Président rappelle à titre indicatif que les comptes des ententes intercommunales que sont la STEP et le SDIS Malley-Prilly-Renens sont intégrés dans la comptabilité communale comme prévu par le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, pour la bonne et simple raison que les ententes intercommunales n'ont pas de personnalité juridique.

M. le Président demande si cette manière de procéder convient aux Conseillers.

C'est le cas.

M. le Président ouvre la discussion et précise que l'on commence par les

Pages bleues, pages 1 à 18.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'une remarque générale. Tout d'abord, le PLR salue le beau résultat réalisé par la Commune en 2015. Avant les écritures finales, c'est CHF 3'100'000.- d'excédents. C'est le résultat d'une saine gestion de la part de notre Commune, d'une discipline budgétaire exemplaire, aussi de la part des employés communaux, de l'administration. On voit que régulièrement, elle n'utilise pas l'entier des lignes budgétaires allouées. C'est remarquable, parce qu'on sait qu'il y a parfois une tendance dans certaines administrations à utiliser les budgets alloués pour être sûrs que l'année suivante, on leur redonne au moins la même chose et ce n'est pas le cas à Prilly et je pense que ça doit être salué.

Ce résultat est meilleur que celui qui était budgété, donc on s'en réjouit d'autant plus. La Commission des finances l'a analysé en détail. J'aimerais simplement ajouter qu'il est dû aussi à des rentrées plus importantes que prévues sur des impôts ponctuels, comme les droits de mutation et l'impôt sur les successions et donations. L'un et l'autre qui ont rapporté beaucoup plus qu'en 2014 et plus que ce qui avait été budgété. C'est aussi dû à une augmentation de l'impôt sur les personnes morales, ce qui est aussi à saluer, parce que ça veut dire que les entreprises prilliéranes se portent bien, mais il ne faut pas oublier qu'à partir de 2019, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales va baisser, suite à la votation cantonale sur la RIE III. Cette discipline budgétaire doit se poursuivre à l'avenir ce d'autant plus que nous avons de gros investissements en vue.

Encore une fois, le PLR salue ce résultat et invite les autorités, y compris notre Conseil, à continuer sur cette lancée avec une grande discipline budgétaire. Je vous remercie.

M. le Président demande si les pages 1 à 18 appellent des commentaires.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 1, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, PAGES BLANCHES 19 À 37.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole à ce sujet.

M. le Syndic Alain Gillièron (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je me réfère au rapport de la Commission des finances, puisque nous passons en revue les comptes communaux et j'interviens forcément par rapport à 3 questions pour lesquelles la Municipalité souhaite apporter des précisions. Il s'agit des questions de la Commission des finances, réponses de la Municipalité et remarques de la COFIN, dès la page 18.

110.3011, traitements. La Commission des finances n'est pas satisfaite ici de la réponse. Mea Culpa, nous avons des détails que nous aurions peut-être dû communiquer qui sont les suivants. En effet, vous avez raison, les CHF 24'000.-, ce ne sont pas que deux apprentis, dans ce cas l'augmentation serait un peu excessive par rapport aux comptes 2014.

Il y a deux apprentis supplémentaires qui sont là pour CHF 8'830.-, plus l'augmentation de salaire en fonction de l'année d'apprentissage de l'ordre de CHF 15'000.-. Augmentation par rapport aux comptes et aux salaires que nous donnions aux apprentis en 2014. De Août à Décembre représente une moyenne d'augmentation de CHF 270.- par apprenti. Les salaires des apprentis ne sont pas fixés par la Municipalité. Ils sont fixés sur la base de recommandations cantonales vaudoises que chaque commune est tenue de suivre, afin d'éviter qu'il y ait des disparités entre les administrations qui engagent des apprentis. Les augmentations de salaires des apprentis n'ayant pas été budgétées en 2015, c'est cette augmentation que vous trouvez ici et que la Commission des finances a trouvée en effet un peu excessive. Mais rassurez-vous, en 2016, ces montants ont été prévus et il n'y aura pas cette différence par rapport à 2015. Il y aura peut-être une différence si le canton continue à nous demander d'augmenter les salaires des apprentis. Si vous voulez une appréciation, j'estime qu'ils sont correctement payés. Nous n'avons que très peu d'influence par rapport à ceci. Donc, voilà pour ce complément de renseignements et j'ose croire que la COFIN soit à présent satisfaite tout en renouvelant nos excuses de n'avoir pas précisé le détail.

110. 3091, frais de formation. Vous savez que nous avons un magnifique site internet, mais qui demande une compétence importante en matière de gestion de ce site. Il s'avère que tous ceux qui y participent doivent être formés. La Commission des finances se demande pourquoi cette formation ne peut-elle pas être dispensée par les informaticiens de la Commune.

Heureusement qu'on précise les informaticiens, parce qu'il y en a deux. Par rapport à tout ce qu'ils ont à faire, je peux vous assurer que ces deux suffisent moyennement et si nous leur avons encore demandé de procéder à la formation de l'ensemble des personnes qui gravitent autour du site internet, je peux vous assurer que ce n'était pas possible. C'est pour cette raison que nous avons donc confié au CEP cette formation et il me semble que c'était un mandat qui était compréhensible et j'espère que vous l'accepterez. Mais, comme on ne nous dit pas que la COFIN a refusé ou n'accepte pas cette réponse, on nous demande simplement si un complément peut être apporté, je l'ai fait et j'espère que la COFIN va accepter cette réponse.

110.3170.09, réceptions diverses. Il y a beaucoup de choses qui sont mises dans ce compte, extrêmement diverses en matière de dépenses. La Municipalité s'est prononcée en vous expliquant dans les repas, collations, apéritifs à l'occasion de certaines manifestations, Commission de gestion, jeunes citoyens, etc. Quant au dépassement, ce n'est pas parce que nous avons fait davantage de manifestations, c'est pas souci de clarté. Nous avons mis les dépenses de ce que vous buvez, du nectar prilléran, blanc et rouge lors de tous les apéritifs que nous organisons. Nous avons décidé ici de montrer la valeur en francs, de manière à ce que les gens sachent où on en est. Forcément, il y a ensuite une certaine différence par rapport au budget que nous avons fourni. La COFIN a précisé qu'elle n'était pas satisfaite de la réponse et qu'elle s'attendait à recevoir un détail par nature des dépenses. Je l'ai ici, il y a cent écritures. Je vous passe le détail, je ne vais pas vous les infliger (flûtes, chips, collations naturalisations, frais apéritif Malley, fonds de culture, nourriture, repas de Commission de gestion avec la Municipalité bien sûr, apéritif de départ des apprentis, etc.). Il y en a toute une série, une centaine. Ce compte existe, cette liste est là. La Municipalité a pensé la fournir à la Commission des finances et nous l'avons regardée avant de le faire. Il y en a deux qui auraient peut-être engendré quelques questions et j'aimerais tout de suite y répondre.

La première, c'est le 19 juin 2015, je vois A. Gillièron, repas d'affaire communale. CHF 221.20.

Je précise qu'il s'agit d'un bureau d'architectes qui m'a demandé comment venir à Prilly pour s'y établir. Je leur ai expliqué et nous sommes allés manger. J'estime avoir fait ce qu'il fallait pour attirer des entreprises à Prilly et que ce montant de CHF 221.20 pouvait être comptabilisé dans ce compte.

La seconde, Gillièron A., repas Municipalité + épouses, CHF 700.-. En fonction du climat un peu bizarre qui existe sur certains sujets du fait qu'on doute un peu de la bonne gestion de la Municipalité et que l'argent est parfois dépensé à des fins différentes de ce qu'on devrait, nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas laisser passer ça. Je vous explique, pour pas qu'il y ait de quiproquo. Il s'agit du seul moment où nous avons décidé d'inviter nos épouses sur l'année et nous avons fait un petit quelque chose à Noël. Du théâtre au départ (que nous avons payé nous-mêmes), et ensuite un repas à 12-13 personnes, pour un montant total de CHF 700.-. Il me semble que nous n'avons pas trop exagéré pour le seul moment où nous invitons nos épouses à nous rejoindre.

Mais, je me suis dit qu'à un moment donné, il faut savoir s'arrêter. Alors, de manière à ce que ça soit sûr qu'il n'y ait pas un problème dans les comptes communaux, je dépose un amendement au crédit de ce compte, de manière à diminuer ces CHF 34'304.90 du montant de CHF 700.-. Il s'agit d'un amendement municipal. Je n'en n'ai pas parlé avec mes collègues, mais ils sont d'accord. Je demande à l'Assemblée de se prononcer, je vous remercie.

M. le Président précise qu'il y a donc un amendement qui consiste à diminuer de CHF 700.- par un versement en espèces sur le bureau du compte 110.3170.09, intitulé Réception diverses. Le Président propose de continuer la discussion pour clore le chapitre et ensuite d'examiner cet amendement et cas échéant de voter sur le chapitre amendé. M. le Président demande s'il y a d'autres interventions sur ce chapitre.

M. le Conseiller Aldo Rota (PDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est vrai que la surdité m'attaque durement ces derniers jours. Je pense avoir mal entendu. Je préfère penser que c'était une blague qu'on vient de soumettre à ce Conseil communal par la voie de cet amendement. Je propose au Conseil communal de ne pas entrer en matière sur cet amendement.

M. le Conseiller Francis Richard (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voudrais juste remercier déjà le Syndic d'avoir donné des réponses totalement complètes et trop complètes à mon avis à nos doutes. Je ne lui demandais pas de faire son mea culpa sur des petites dépenses qui sont parfaitement normales. Je ne sais pas comment veut procéder le Président, s'il va soumettre au vote. Je suis de l'avis de M. Rota, c'est que nous n'entrons pas en matière là-dessus et qu'on restitue son argent au Syndic qui a bien mérité de sortir une fois ou l'autre avec son épouse, ainsi que ses collègues.

M. le Président précise que l'amendement vient de la Municipalité.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Monsieur le Président,

Sincèrement, je remercie beaucoup M. le Syndic pour ce geste, pour la transparence et j'adhère aussi aux avis de mes collègues prédécesseurs.

M. le Conseiller Yan Giroud (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères,

Je n'entrerai pas en matière sur cette question-là. Par contre, j'apprécierai quand-même d'avoir cette liste à disposition sur le site internet. Merci.

M. le Président précise qu'il n'est pas sûr que ce document soit accessible selon la Loi sur l'information, mais dans la mesure où une écriture a été remise qui indique justement les opérations dont il a été fait état dans l'intervention de M. le Syndic, ce document sera versé aux archives du Conseil et il est consultable par les Conseillères et Conseillers. M. le Président demande à M. Giroud si ça répond à sa question.

M. Yan Giroud est d'accord avec la réponse de M. le Président.

M. le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce chapitre, un autre amendement, un contre-amendement ou un sous-amendement à cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président propose de passer un vote sur l'amendement municipal.

Vote : l'amendement est refusé, moins 18 abstentions.

L'argent déposé sur le bureau, CHF 700.- est restitué à la Municipalité.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

J'aimerais demander à la Municipalité d'être moins râpe lorsqu'elle invite les conjoints des membres de la Municipalité.

M. le Président demande si cette intervention doit être considérée comme une résolution.

M. le Conseiller Roger Saugy répond que cette intervention doit être considérée comme un vœu.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur le chapitre des comptes 2015, intitulé « Administration générale ».

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 2, FINANCES, PAGES 38 À 43

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 3, DOMAINES, PAGES 44 À 55

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 4, TRAVAUX, PAGES 56 À 69

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 5, INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES, PAGES 70 À 89

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 6, POLICE, PAGES 90 À 97

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 7, SERVICE SOCIAL, PAGES 98 À 107

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 8, SERVICES INDUSTRIELS, PAGES 108 ET 109

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

TABLEAUX DES CHARGES ET REVENUS PAR DIRECTION, PAGES 110 À 117

M. le Président ouvre la discussion et précise que l'on ne vote pas spécifiquement sur ce type de tableaux.

La discussion n'est pas demandée.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014, PAGES 120 À 133 (PAGES ROSES)

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

TABLEAUX DES INVESTISSEMENTS 2014, PAGES 134 À 142 (PAGES ROSES)

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

COMPTES DE LA STEP 2014, PAGES 143 À 148 (PAGES JAUNES)

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

COMPTES DU SDIS MALLEY PRILLY-RENENS, PAGE 149 À 153

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président déclare que l'examen des comptes est terminé. Avant de voter sur les conclusions finales de ce rapport préavis, le Président ajoute que l'on peut passer à présent à l'examen du rapport de la Commission des finances.

11. Rapport de la Commission des finances traitant de l'examen des comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2015 ; réponses municipales aux vœux et observations de ladite commission.

M. le Président appelle Madame la Conseillère Elia POCHON, rapporteuse de la commission des finances à prendre place au bureau.

Comme indiqué au début de la séance, le rapport, les conseillères et conseillers n'ont pas reçu le rapport dans le délai prévu par l'art. 106 RCC. Le Président rappelle que les Conseillers ont renoncé à sa lecture. Le rapport sera passé en revue comme pour le rapport de la Commission de gestion, dans l'ordre des chapitres, tel qu'il figure dans le cadre du rapport municipal sur les comptes 2015.

CHAPITRE 1, ADMINISTRATION GENERALE, PAGES 18 ET SUIVANTES

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 2, FINANCES, PAGES 22 ET SUIVANTES

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 3, DOMAINES, PAGES 23 ET SUIVANTES

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 4, TRAVAUX, PAGES 25 ET SUIVANTES

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 5, INSTRUCTION PUBLIQUE

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 6, POLICE, PAGE 29

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

CHAPITRE 7, SERVICE SOCIAL, PAGES 29 ET SUIVANTES

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président précise qu'il n'y avait pas de remarques concernant le chapitre 8 et que l'on peut passer maintenant à l'examen des souhaits ou des vœux de la Commission des finances. Le Président ajoute qu'il considère les souhaits comme étant des vœux.

Vœu 1

M. le Président cède la parole à Madame Elia POCHON, rapporteuse de la Commission des finances pour la lecture du vœu no 1 de la Commission des finances, de la réponse municipale, ainsi que la prise de position de la Commission des finances. Il précise que ces vœux figurent en page 30 du rapport de la Commission des finances.

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion sur le vœu no 1 et la réponse municipale à la Commission des finances.

La discussion n'est pas demandée.

Vote : la réponse municipale au Vœu no 1 est adoptée à l'unanimité.

Vœu 2

M. le Président cède la parole à Madame Elia POCHON, rapporteuse de la Commission des finances pour la lecture du vœu no 2 de la Commission des finances, de la réponse de la Municipalité ainsi que la prise de position de la Commission des finances.

Lecture du rapport

M. le Conseiller Francis Richard (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voulais juste renchérir sur ce qu'a dit Mme la Rapporteuse. On salue encore une fois l'énorme effort qui a été fait de présenter les données sous forme graphique qui est beaucoup plus parlant finalement que de longs discours et de longs chiffres. Nous sommes très contents que la Municipalité accède à notre désir de vouloir encore étoffer ces graphiques, par un graphique circulaire uniquement pour voire la proportionnalité des charges par rapport à l'ensemble, ce qui est très parlant, on voit tout de suite où sont les principaux moteurs de charges et si vous le regardez, on voit justement beaucoup les charges cantonales.

M. le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : la réponse municipale au Vœu no 2 est adoptée à l'unanimité.

M. le Président cède la parole à Madame Elia POCHON, rapporteuse de la Commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Lecture du rapport.

M. le Président rappelle que le vote va être effectué conclusion par conclusion, parce que le vote porte sur trois types de comptes différents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°12-2016, les comptes 2015 de la STEP de Vidy et les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2015 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2015 dudit organisme ;
3. d'approuver les comptes 2015 de la Commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion sur la conclusion 1.

La discussion n'est pas demandée.

Vote : la conclusion no 1 du préavis municipal no 12-2016 est acceptée à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur la conclusion 2.

La discussion n'est pas demandée.

Vote : la conclusion no 2 du préavis municipal no 12-2016 est acceptée à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur la conclusion 3.

La discussion n'est pas demandée.

Vote : la conclusion no 3 du préavis municipal no 12-2016 est acceptée à l'unanimité.

12. Motions, postulats et interpellations

M. le Président informe que le Bureau a reçu un postulat de M. le Conseiller Ihsan Kurt et consorts intitulé :

Mise en place d'un poste chargé de la coordination des projets d'intégration favorisant la cohésion sociale à Prilly.

M. le Président demande à Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt, s'il souhaite donner lecture de son intervention à la tribune et la développer.

M. le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Avant de présenter mon postulat, je tiens à remercier les membres de la CISIP qui effectue un excellent travail depuis cinq ans et certains depuis déjà sept et huit ans.

Postulat

Mise en place d'un poste chargé de la coordination des projets d'intégration favorisant la cohésion sociale à Prilly

Le canton de Vaud compte actuellement plus de 32% d'habitants d'origine étrangère ; la Ville de Prilly, quant à elle, en compte plus de 42%, de plus de 100 nationalités. Parmi les nouveaux arrivants à Prilly, 10% provient d'un autre canton Suisse et 30% d'un pays étranger. Ces chiffres montrent la multiculturalité dans laquelle nous évoluons et l'importance de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre Ville.

La plupart de ces nouveaux arrivants ne présente pas de problème particulier d'intégration, venant de pays limitrophes, ou séjournant pour des motifs professionnels ou encore en séjour d'étude.

Cependant, force est de constater qu'une proportion croissante d'entre eux, en dépit de la politique de plus en plus restrictive de la Suisse et de l'UE en la matière, est amenée à résider de manière durable dans notre pays, poussés par des raisons diverses liées à l'insécurité, la pauvreté, l'absence de travail, de perspective d'avenir, etc.

Nous n'avons pas le choix de les accepter ou non, étant liés par des accords et un devoir de solidarité avec les pays qui nous entourent ainsi que les autres cantons.

Ces personnes rencontrent des difficultés à s'intégrer en raison des obstacles de la langue, de la culture, voire des traumatismes vécus en rapport à l'émigration.

Face à ces nouveaux besoins, un certain nombre d'initiatives ont été réalisées, en collaboration avec la Commune et par la CISIP : la mise à disposition d'un certain nombre de places dans les cours de français sur le district de l'Ouest lausannois avec Français en jeu et Lire et Ecrire (environ 80 places pour un montant annuel d'environ Fr. 70'000.-, financés par le budget communal, 6-7 ateliers de citoyenneté par an, Fête du four à pain, soirée d'information pour les nouveaux arrivants, rencontres avec des associations migrantes de la région, 4 heures de cours de français par semaine, etc). La plupart de ces activités sont organisées par la CISIP et subventionnées par la Ville de Prilly, le Canton et la Confédération à hauteur d'environ Fr. 44'300.- par année. Il est important de préciser que la Confédération et le Canton encouragent les initiatives des communes en mettant à leur disposition des moyens financiers, avec l'aide du BCI (Bureau cantonal d'intégration des étrangers et la prévention du racisme), sur la base de projets concrets et cofinancés par la Commune.

D'autres associations comme Prilly Animation, Quartiers solidaires et le Service de la petite enfance de la commune (Via Escola) organisent des activités visant l'intégration. Toutes ces activités destinées à la population se réalisent avec des ressources modestes sans une centralisation et coordination manifeste entre tous les acteurs.

Afin de renforcer dans leur conception, réalisation et suivi administratif les projets d'intégration actuels, déposés auprès du Canton, il s'avère nécessaire de disposer d'une personne ayant des compétences dans les domaines de la migration et de l'intégration des migrants qui pourrait assumer par exemple les responsabilités suivantes :

- Mettre en œuvre la politique de la Ville en matière d'intégration des étrangers.
- Accueillir des personnes migrantes et les orienter vers les services communaux, cantonaux et associations concernées.
- Communiquer avec les différentes associations d'étrangers, se donner les moyens d'identifier les difficultés rencontrées dans le processus d'intégration et proposer une aide adéquate ou un soutien logistique.
- Etre à l'écoute de la population migrante, identifier ses préoccupations, développer des projets visant à favoriser une cohabitation pacifique entre les citoyens de toutes origines dans un partenariat avec les associations existantes, avec pour but la cohésion sociale.
- Développer des projets d'intégration selon le Programme cantonal et fédéral de l'intégration.

Il faut relever que plusieurs communes du canton ont déjà nommé une personne occupant ce poste, comme par exemple : Yverdon, Lausanne, Vevey, Nyon, Renens, Montreux.

En conclusion, partant des expériences de la CISIP et de nos constats des besoins de la Ville de Prilly dans ce domaine, nous demandons à la Municipalité, par ce postulat :

- d'établir un rapport sur les actions entreprises à Prilly pour favoriser l'intégration des migrants et la cohésion sociale ;
- d'étudier toutes les mesures possibles pouvant permettre une meilleure coordination et efficacité dans ces domaines et d'envisager la création d'un poste dédié à l'intégration des étrangers.

Merci de votre attention.

Ihsan Kurt et Consorts

M. le Président rappelle que s'agissant des postulats, il existe deux possibilités prévues par l'article 68 du Règlement du Conseil, soit renvoyer la proposition à l'examen d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Il faut pour cela que 1/5 des membres du Conseil le demandent ou prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier. Le Président demande si dans l'assemblée, des Conseillères et Conseillers soutiennent le renvoi à une Commission pour préavis sur la prise en considération.

Vote : le renvoi du postulat en Commission est demandé par 20 Conseillers.

M. le Président relève que dans la mesure où 20 Conseillers ont voté pour le renvoi en Commission, l'on peut considérer que le postulat est renvoyé en Commission. Le Président ouvre néanmoins la discussion à ce sujet.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On a déjà voté, mais j'explique pourquoi le PLR souhaite un renvoi en Commission, plutôt qu'à la Municipalité. Pour le dire d'entrée de cause, le PLR n'est pas favorable à la création d'un poste de délégué à l'intégration dans notre Commune. Il s'agit de la création d'une charge pérenne, d'une charge qui va se renouveler année après année, c'est un nouveau poste de travail. La Commission des finances, rapport après rapport, nous rappelle, nous met en garde, il faut éviter de créer des charges pérennes, il faut le faire uniquement si c'est absolument nécessaire et il ne nous semble pas que ce soit le cas.

Notre Commune a de gros investissements en vue, on parle des égouts, on a parlé de la Polouest tout à l'heure, on parle aussi, si on regarde les pages roses, l'éventuelle future crèche de Corminjoz, on aimerait aussi une fois aménager notre Pré Bournoud et notre centre-ville. L'endettement est déjà important, il va être encore plus important ces prochaines années pour faire face à ces investissements.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas le moment de créer une charge pérenne supplémentaire ou alors il faut faire des choix. On crée un poste de délégué à l'intégration, mais on renonce à la crèche de Corminjoz ou au Pré Bournoud. On ne va pas pouvoir tout faire Mesdames et Messieurs. Et puis surtout, quels problèmes cherche-t-on à résoudre ? On n'a pas l'impression qu'à Prilly, il y a des immenses difficultés d'intégration pour les migrants ou alors ils sont extrêmement discrets. A Prilly, on fait déjà beaucoup pour l'intégration de tous, pas seulement des migrants. On a la Via Escola pour les jeunes enfants qui sont allophones et qui vont bientôt entrer à l'école, pour qu'ils se familiarisent déjà un peu avec l'école.

On a appris qu'à l'école primaire, il y a une déléguée qui est à disposition pour les maîtres et maîtresses d'école qui signalent des problèmes et cette déléguée peut intervenir auprès des familles pour aider à résoudre les problèmes qui se poseraient à la source. On a un animateur de rue. Pour lui, quand on a créé le poste, c'était pour répondre à des besoins criants, parce qu'on avait des incivilités qui augmentaient dramatiquement dans notre Commune et on peut dire que depuis qu'on a créé ce poste, les incivilités ont été réduites. Mais à l'époque, c'était pour répondre à un besoin pressant, urgent, actuel, concret, prouvé, démontré et ce n'est pas cas aujourd'hui avec un délégué à l'intégration, dont on ne voit pas très bien ce qu'il va faire, ce d'autant plus que notre CISIP, et il faut le saluer, fait un excellent travail dans ce domaine en plus des quelques éléments mentionnés tout à l'heure parmi d'autres qui existent dans notre Commune. On peut aussi mentionner les associations sportives, les paroisses et les différentes communautés religieuses, les clubs en tous genres qu'il y a dans notre Commune et qui permettent tous une bonne intégration des gens qui viennent s'installer dans notre Commune d'où qu'ils viennent.

Notre parti n'est cependant pas opposé à ce qu'une Commission se penche sur la question et c'est pour ça que nous avons voté en faveur du renvoi en Commission, parce qu'il faut d'abord qu'une Commission étudie plus attentivement cette question avant que ça passe à la Municipalité, si ça doit passer à la Municipalité, parce que nous pensons que ce n'est pas le cas. Je vous remercie.

M. le Président précise que l'assemblée a juste déterminé si un quorum des membres du Conseil demande le vote sur le renvoi en Commission, il faut encore que nous votions et c'est pour cette raison que la discussion a été ouverte.

M. le Conseiller Charli Oberson (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je souhaite apporter une réflexion au sujet du postulat de Monsieur Ihsan Kurt. Tout d'abord, une remarque d'ordre générale. Je pense qu'il n'est pas toujours nécessaire de faire comme ses voisins. Ce n'est pas parce que Renens crée un poste pour gérer l'intégration des migrants que Prilly doit obligatoirement copier ou suivre son voisin. Il serait intéressant de connaître le nombre de migrants de Renens et ceux de Prilly qui n'est pas nécessairement le même.

Ensuite, est-ce que la création de ce poste provient d'une directive cantonale ou fédérale ? Si ce n'est pas cas, alors gardons le statu quo. Je souhaite également connaître de manière plus précise le cahier des charges de cette fonction. De plus, j'aimerais savoir d'où provient cette demande de création de poste. Est-ce que des migrants l'ont demandé ou veut-on créer une offre, alors qu'il n'y a pas de demande ? De manière générale, je trouve que l'intégration des étrangers et des migrants se passe bien et que l'on fait déjà beaucoup pour eux. Il n'y a donc pas besoin de créer un poste supplémentaire et donc des charges pérennes pour la Commune. Et s'il fallait une aide pour ces personnes, je propose que l'on fasse appel aux bénévoles de la Commune pour favoriser l'intégration de ces migrants.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais répondre aux arguments de Mme Colette Lasserre Rouiller. C'est vrai que Prilly, qui a 42% d'étrangers, vit bien avec les étrangers. Il y a relativement peu de problèmes. C'est sans doute, on tout cas on peut l'espérer, parce qu'il y a comme cela a été dit toute une série de choses qui ont été mises en place. Reste que lorsqu'un certain nombre de choses sont mises en place, il y a toujours une coordination à faire, il y a toujours une potentialisation qui pourrait être meilleure et il y a des projets à développer. A partir de là, sachant que la CISIP a des moyens quand même relativement restreints, c'est vrai que nous demandions une étude sur ce qui se faisait, qu'est-ce qui pouvait être potentialisé, ce qui pourrait être développé et dans quel but, avec quel espoir de réussite, de résultats. Et pour faire cela, il s'agit quand même de récolter des données, de les écrire, etc.

Ensuite, la création d'un poste, je comprends bien l'inquiétude qui est celle de ce Conseil fréquemment et qui est juste. Créer un poste, c'est créer quelque chose de pérenne et ça veut dire que toutes les années, on va dépenser, je ne sais, CHF 40'000.-, etc., si c'est un poste à temps partiel, un 50%. Donc, bien sûr, la question se pose, mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'il y a un certain nombre de subventions fédérales et cantonales pour payer ce type de poste et bien sûr que nous aurions préféré un renvoi direct en Municipalité, mais en ce sens au moins, le renvoi en Commission permettrait de voir l'utilité réelle de ce type de poste et les subventions que nous aurions qui feraient que peut-être (parce que je n'ai pas de chiffres exacts en ce moment) la charge pour Prilly ne serait pas forcément beaucoup plus importante que ce qu'elle est maintenant. Je vous remercie.

M. le Président rappelle que l'assemblée doit encore voter sur le renvoi en Commission et qu'il y a pour l'instant juste un quorum qui ouvre le vote sur le renvoi en Commission pour prise en considération. Si ce renvoi échoue, on peut encore décider le renvoi direct en municipalité.

M. le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rejoins mes collègues du PLR pour les grosses dépenses de la Commune, mais aussi ayant enseigné quand même plus de 37 ans, j'ai vu qu'il y avait un énorme effort un peu partout justement pour les élèves allophones. Il y a des classes particulières où ces élèves sont suivis très attentivement, les parents sont écoutés. Il y a donc beaucoup de choses qui se font justement dans ce domaine dans le Canton et dans toute la Suisse. Je préférerais que ça soit des gens bénévoles effectivement qui puissent faire le travail. C'est tout à fait possible. On peut faire des animations. Autrement, on va créer un poste pérenne avec quand même des finances importantes et je pense qu'il faut vraiment faire attention de ce côté-là. Si la Commune peut avoir une réserve pour des imprévus, il vaut mieux que cette réserve soit là. Merci.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Des bénévoles, il en faut. Je crois que vous avez raison et certains dans cette salle pourront vous dire qu'on attend avec impatience des bénévoles qui s'engagent comme coach de familles qui sont dans ce pays et qui justement ont des difficultés à fonctionner seuls sans les coups de pouces qui sont nécessaires.

Pendant une dizaine d'années, je suis allé un certain nombre de fois au service de la population, devant les tribunaux. J'ai passé mon plein temps comme bénévole. J'ai été mis à la retraite et j'en ai profité pour le faire. Je peux vous dire que je n'ai chômé à aucun moment et que je ne chôme pas encore dans ce domaine-là. Donc, si vous voulez vous engager comme bénévoles, vous êtes bienvenus, je vous aiguillerais vers le spécialiste que je regarde dans les yeux et qui essaie de coordonner l'opération de ce type d'engagement au niveau de ce Canton.

Alors là aussi dans l'école, on a fait beaucoup. Oui, je peux vous le dire. Je pourrais vous raconter tout ce que j'ai fait à Prilly avec des enseignants dans ce domaine-là. L'école a fait sa part. L'ennui, c'est que la situation a évolué. Entre les trois, quatre élèves qui arrivaient par ci, par là et le 42% dont on vous parle, il y a un pas énorme. Et lorsqu'on arrive à une quantité pareille de personnes qui cherchent leur voie, des gens qui devraient aller aux Prud'hommes et qui ne savent pas comment s'y adresser, j'en ai accompagné, des gens qui ne savent pas comment faire telle ou telle démarche, des gens qui ne savent pas qu'il y a sur place, même si on leur a dit, des cours de français, on peut les aider.

La personne dont on parlerait, puisque d'abord on demande à la Municipalité de faire une analyse de la situation et de ne pas conclure avant le débat, la personne pourrait en effet jouer ce rôle personnel d'accueil en complément des bénévoles et j'adresse un SOS au Conseil communal, aux gens qui nous écoutent, nous cherchons des bénévoles en nombre pour soutenir les familles en plus de la démarche officielle que nous suggérons aujourd'hui.

Mme la Conseillère Sylvia Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite apporter une réponse à M. Oberson à sa question : mais d'où vient cette idée de créer un tel poste ? De la Commission des finances Mesdames et Messieurs, tout simplement, il y a deux ou trois ans en arrière. On reviendra avec ce sujet en Commission. La Commission des finances avait recommandé de créer ce poste, parce qu'elle jugeait que c'était plus opportun de fonctionner de cette manière-là. Je m'arrête là et reviendrait en Commission sur cette thématique.

M. le Conseiller Francis Richard (PLR) a la parole

Je ne me souviens pas, pour répondre à Sylvie Krattinger Boudjelta, qu'on ait parlé de ça en Commission. J'ai peut-être des trous de mémoire. Je vais regarder dans les rapports antérieurs. Est-ce qu'elle parle peut-être de la Commission de gestion, mais ce n'est pas la Commission des finances, en tout cas pas quand j'y étais.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je pense qu'il y a un petit peu de confusion qui plane au travers de notre Conseil et moi j'ai bien souvenir que nous ayons débattu en Commission des finances d'un poste lié à l'intégration, poste qui a été créé, un poste à 10% et qui est actuellement à la CISIP.

Donc, je me pose simplement la question : où est donc la nécessité d'en créer un autre et d'avoir encore une autre personne qui s'occupe de la coordination et de l'intégration ?

La CISIP est là pour ça, elle organise un certain nombre d'activités à mon avis de très bonne qualité. Ce que je regrette peut-être avec les activités de la CISIP, c'est que faire des ateliers de migrants où ils se retrouvent entre eux, les conduire au château de Chillon ou dans le Lavaux, c'est une bonne chose, mais ça me paraîtrait être beaucoup mieux pour qu'ils s'intègrent que ces activités soient également ouvertes à des indigènes. Quoi de mieux pour s'intégrer que de fréquenter des indigènes. Est-ce qu'il faut encore un autre poste ? Allons en discuter en Commission certainement, mais n'investissons pas maintenant dans des rapports de la Municipalité qui est déjà bien chargée.

Mme la Conseillère Isabelle Aparicio (POP) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est vrai que je connais le sujet d'assez près puisqu'en 2005, le Conseil avait voté la motion pour la création d'une Commission d'intégration. Elle a fait son chemin toutes ces années et de 2005 à 2007, on a attendu que la Municipalité mette en place et convoque la Commission, ainsi que des gens qui seraient intéressés d'y participer. En 2009 déjà, on demandait ce genre de poste, parce qu'on s'est rendu compte de ne pas avancer assez avec le bénévolat qui a ses limites. Malgré toute la bonne volonté des gens, les gens travaillent, ils ont des enfants, on avait beaucoup de peine à libérer un temps suffisant par exemple pour créer toute cette coordination pour vraiment faire une étude des besoins comme cela a été fait avec la création de quartiers solidaires. Il y a eu d'abord eu une étude des besoins avant de mettre en place des choses. Je pense que ça serait très important ce poste pour avoir une vraie étude des besoins. Ce que fait la CISIP, c'est très bien. Ce sont des activités également ouvertes à tous, pas seulement aux migrants, contrairement à ce que dit M. Deillon. On ne fait peut-être pas trop de publicité parce que c'est un peu limité. Tout le monde peut venir aux activités. On invite les gens de la naturalisation en premier parce que ce sont eux qui sont les plus concernés, les plus demandeurs, mais c'est aussi ouvert aux autres gens. Même si la CISIP fait du bon travail, c'est une Commission municipale. Ce n'est pas à comparer avec un vrai professionnel qui soit sur le terrain, parce que c'est vrai que nous sommes des délégués des partis et des bénévoles. Et des délégués des partis d'ailleurs, le PLR n'a toujours pas de délégué remplaçant pour la CISIP. Je vous encourage à soutenir ce projet, je pense que c'est important. Parfois, il faut savoir dépenser pour ensuite créer des ambiances qui peut être font des économies de soucis à venir, parce qu'on les résout.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je constate qu'effectivement le débat débute, c'est le cas de le dire déjà ce soir. Est-ce qu'on fait le travail d'une Commission ? C'est ce que j'ai l'impression de faire actuellement, c'est de faire déjà la travail d'une Commission.

Tous les arguments sont certainement valables, mais après il faut juger ceux qui sont prioritaires, ceux qui sont contradictoires, parce qu'il y a quelques contradictions. Quand on entend que, comme toute association, on travaille avec des bénévoles et c'est une très bonne chose. Je crois qu'on est parfois bénévole dans un domaine, on ne peut pas l'être dans tous les domaines non plus. Et puis, quand on lit le postulat, c'est plutôt des tâches pour ce délégué, parce qu'il ne faut pas se leurrer, il y a bien des idées, mais c'est la conclusion du postulat est bien pour la création d'un poste supplémentaire.

Le cahier des charges estimé, c'est une esquisse d'un cahier des charges qui est prévu dans le postulat, a plutôt des tâches administratives de gestion etc., mais ne remplacerait certainement pas le travail des bénévoles et ne créerait pas un bénévole supplémentaire pour véritablement l'encadrement. Donc, je constate effectivement que certainement vous avez tous vos arguments et certains tout à fait valables, néanmoins, je vous propose de ne pas faire le travail de Commission ici ce soir (il est 22h37), mais simplement de pouvoir comme ça l'a été demandé par une petite majorité ou une grande minorité du Conseil de renvoyer ce postulat en Commission, en invitant le postulant, puisqu'il fera d'office partie de la Commission, d'arriver avec des éléments plus concrets par rapport aux besoins. Cela a été dit, mais quels sont les réels besoins ? On ne peut pas les débattre tous ici ce soir, donc véritablement le postulant doit pouvoir apporter des arguments de besoins calculés, mesurés, etc. Je vous encourage donc à suivre la proposition, qui ne veut pas dire forcément de refuser le postulat, de renvoyer ce postulat en Commission. Je vous remercie.

M. le Conseiller Jan Mrazek (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur différents points qui ont été évoqués en commençant par dire que l'élément principal qui est demandé par le postulat reste quand même d'établir un rapport qui analyse la situation actuelle et qui, je reprends les termes, demande un rapport sur les actions entreprises à Prilly pour favoriser l'intégration des migrants et la cohésion sociale, d'étudier toutes les mesures possibles pouvant permettre une meilleure coordination et efficacité dans ces domaines. C'est quand même la demande principale. Ensuite, le postulant a son opinion sur qu'elle serait la meilleure façon de faire, mais je pense qu'il faut quand même repartir du texte du postulat qui est celle de demander un rapport concert sur où est-ce qu'on en est et les différentes pistes à suivre.

Après, par rapport à ce que pourrait apporter ou non un poste. Premièrement, ça pourrait être prématuré de le mettre d'office comme si le débat portait là-dessus. Le fait que cette CISIP ait été créée, elle existe depuis un certain temps et c'est vrai que son existence et ce qu'elle fait est bien connu de certains, peut-être un peu moins d'autres. Si certaines personnes pourtant très impliquées dans la vie communale ne savaient pas qu'il y avait une personne engagée pour la coordination, ça montre peut-être que ce qu'elle fait n'est pas suffisamment visible et à partir de là, qu'il y ait un rapport qui sorte en présentant ce qui est fait peut déjà permettre une information plus large et peut également être un message de valorisation par rapport à ce qui est déjà entrepris par la CISIP, donc de ce point de vue-là, c'est un soutien fort à cette action légèrement indemnisée pour ce qui est d'un poste et pour le reste en grande partie bénévole avec quelques jetons de présence certainement également.

L'autre chose, c'est que ce soir il y a des opinions qui s'expriment, mais en fin de compte elles sont basées sur pas grand-chose de concret, parce que c'est difficile, je n'ai pas non plus de chiffres à vous communiquer.

Des pourcentages ont été mentionnés, il y a des exemples qui ont été cités par rapport à ce qui a été fait dans les écoles, on peut mentionner d'autres choses. Si on renvoie en Commission, on n'aura pas plus de chair pour permettre une discussion constructive, parce que les gens vont arriver avec une ou deux informations complémentaires.

Ces informations vaudront pour d'autres Communes, seront des moyennes vaudoises, seront des expériences individuelles prises ici ou là et en fin de compte le débat ne pourra pas avancer, parce que personne ne sera là avec élément central, concret, duquel on pourra débattre. Contrairement à la Municipalité, qui viendra avec un rapport qui lui sera étoffé, fourni où la Municipalité aura pu faire le travail en précisant : les statistiques cantonales sont celles-là, la réalité qu'on observe est celle-là, les mesures qui ont été mises en place sont celles-là, on a ce retour-là, la CISIP sera certainement aussi impliquée dans l'élaboration de ce rapport pour dire ce qu'elle a fait, quel retour elle a pu avoir. A ce moment-là, on arrivera déjà avec un rapport qui aura un corps de quelques pages en disant : la situation à Prilly, c'est celle-là, l'historique c'est celui-là, la situation où elle en est, c'est celle-là. Et à partir de là, les mesures envisageables sont les suivantes. Peut-être que la Municipalité viendra avec un choix en disant : au vu de cette situation, on pense qu'on aimerait aller dans cette direction-là ou alors la Municipalité se contentera de présenter les différentes possibilités et ce sera au Conseil de reprendre l'initiative là-dessus, mais au moins, on aura un fond sur lequel on pourra débattre pour avancer, plutôt que de faire une Commission qui va se réunir. Le PLR aime bien compter les sous et c'est très bien. Franchement, les 7 x CHF 70.- + les CHF 200.- pour Présidence et rapport qui vont servir pour que des personnes viennent discuter d'un objet qui n'aura pas de fond à ce moment-là, pour moi, ça c'est de l'argent perdu. Merci.

M. le Président rappelle que la Commission préavise sur la prise en considération et qu'ensuite il est parfaitement loisible au Conseil de renvoyer en Municipalité pour avoir un rapport et une discussion sur le fond.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole avant de passer au vote sur le renvoi à une Commission.

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Monsieur le Président,

Je remercie les collègues qui ont posé des questions, qui ont apporté des réflexions et celles et ceux qui ont apporté des éléments de réponse. En ce qui concerne le besoin, certes, à Prilly, nous n'avons pas des problèmes posés par la population migrante, par les étrangers, il n'y a pas de dégénération, il n'y a pas d'intervention de la police à chaque domicile. Le travail d'une coordination et d'intégration est un travail de prévention. C'est d'encourager les gens de sortir de leur ombre, de créer des associations, de participer à la vie associative et d'éviter surtout le communautarisme. Le communautarisme n'est pas visible. Il ne pose pas des problèmes aujourd'hui, mais en posera plus tard, dans quelques années, si on prévient pas. Le besoin est là.

En ce qui concerne le cadre, la Loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme à son article 13, alinéa 2 précise : afin de faciliter la collaboration, chaque Commune désigne un coordinateur, un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Le Canton et la Confédération encouragent les Communes de créer des postes de délégué à l'intégration, coordinateur à l'intégration, avec les subventions fédérales et cantonales. Mesdames et Messieurs les Conseillers, le budget de l'intégration de la Ville de Prilly est de CHF 12'000.-. Au début de la législature en vigueur, nous avons un budget de CHF 12'000.-.

Depuis lors, avec les projets que nous avons développés, aujourd'hui, nous touchons CHF 44'300.- de subvention fédérale.

Avec la création d'un tel poste, notre ville peut bénéficier d'un mini pic, c'est-à-dire programme cantonal de l'intégration, une prestation, une subvention qui va de CHF 60'000.- jusqu'à CHF 80'000.- pour une ville de telle ampleur comme la nôtre. Cette subvention n'est attribuée que dans le cas de la création d'un poste de délégué à l'intégration. Le poste ne coûte donc pas cher. Il y a toute une partie de coordination de ce poste qui est subventionnée par la Confédération.

En ce qui concerne le bénévolat, dans la pratique, le travail que fait la CISIP, c'est du bénévolat. Comme cela a été évoqué par M. le Conseiller Saugy, nous avons besoin de bénévolat. Mais, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le travail de bénévolat aussi nécessite une coordination. On ne peut pas avoir 20 ou 30 personnes bénévoles sans coordination. Il faut une coordination de ce travail de bénévolat et c'est vrai, comme cela a été évoqué aussi dans le texte du postulat, aujourd'hui, je parle de mon expérience ici de sept ans. Nous avons besoin de ressources pour faire ce travail au sein de la CISIP. La CISIP, c'est juste une partie du travail de l'intégration. Merci.

M. le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite encore intervenir.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président propose de passer au vote.

Vote : le renvoi du postulat en Commission pour préavis sur la prise en considération du postulat est adopté par 35 voix pour, dix contre et trois abstentions.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions dans la salle.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) souhaite déposer une interpellation. M. le Président lui demande s'il a le quorum de signatures. M. Deillon lui répond qu'il a cinq signatures. M. le Président lui rappelle qu'il doit en principe annoncer l'interpellation par écrit. Il considère que M. Deillon l'annonce maintenant.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite déposer l'interpellation suivante :

Futur centre sportif de Malley, une patinoire provisoire durant les travaux

Exposé

Début 2015, notre Conseil se prononçait en faveur de l'augmentation de notre cautionnement en faveur du CIGM. L'augmentation de ce cautionnement était liée au grand projet de création d'un nouveau centre sportif à Malley. Le projet qui nous était soumis prévoyait explicitement le maintien en fonction des surfaces de glace actuelles, avec toutefois des modifications de capacité et de fonctionnement. L'idée était de construire les nouvelles surfaces de glace avant de désaffecter les anciennes, pour libérer l'espace nécessaire à la construction des autres infrastructures.

Lors des présentations du projet, les responsables avaient argumenté que ce maintien en exploitation des surfaces actuelles de glace était une exigence de la mise au concours du futur centre sportif. Or, depuis notre décision d'accorder ce cautionnement, nous avons appris que le maintien en fonction des surfaces de glace actuelles ne sera pas possible et que la construction d'une patinoire provisoire sera nécessaire.

Il y a quelque temps, un Conseiller communal à l'heure des questions, a interrogé la Municipalité au sujet du financement de la patinoire provisoire dont la Presse a fait état. Dans le cadre de mon activité de Député, j'ai appris que le Lausanne HC a entrepris les démarches pour collecter des offres pour la réalisation de cet important ouvrage. Il est question d'une dizaine de millions. La capacité du LHC de financer la réalisation d'une patinoire provisoire et de l'exploiter n'est pas à démontrer. Or, le projet du nouveau centre sportif de Malley est un tout. On voit mal comment dissocier les éléments qui le composent. Il en va probablement de même pour la patinoire provisoire.

Interpellation.

Questions à la Municipalité :

- en cas d'insolvabilité du maître d'œuvre pour la réalisation d'une patinoire provisoire, qu'il soit le LHC ou non, qui devra payer l'ardoise ?
- Est-ce que notre Commune risque d'être sollicitée ?
- Qu'elle est la position de la Municipalité au sujet d'une éventuelle sollicitation financière supplémentaire dans l'ensemble du projet du centre sportif de Malley ?
- Est-ce que la Municipalité acceptera que les coûts liés à la réalisation et/ou à l'amortissement et/ou à l'entretien et/ou à l'exploitation et/ou du démontage d'une patinoire provisoire soient pris en charge par le CIGM et par conséquent pris en charge par la Commune de Prilly qui est liée par une convention avec Lausanne et Renens pour la prise en charge du déficit ?
- La Municipalité trouve-t-elle correct qu'un projet voté par le délibérant subisse une modification aussi importante, sans que le délibérant soit consulté ?

Je remercie la Municipalité de bien vouloir prendre en considération cette interpellation.

M. le Président rappelle qu'en application de l'article 70 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité peut répondre immédiatement à l'interpellation. Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite se déterminer en l'état ou si elle souhaite user de son droit de réponse à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

M. le Syndic Alain Gillièron choisit d'user de son droit de réponse à une prochaine séance.

M. le Président rappelle que la discussion est ouverte, mais une fois que la Municipalité a répondu à l'interpellation.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions.

Ce n'est pas le cas.

13. Questions et divers

M. le Président relève que du côté du bureau, il n'y a plus de questions en cours et demande à la Municipalité si c'est pareil de son côté.

La Municipalité confirme qu'elle n'a pas non plus de questions en cours.

M. le Président demande s'il y a des questions parmi l'assemblée.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Une question à la Municipalité. Je passe régulièrement au terrain de sports du football club de Prilly et au bout de la route, il s'avère qu'il y a une place de jeux pour enfants qui s'appelle sauf erreur « L'orée des bois ». Je me suis rendu compte de par son utilisation qu'il n'y avait pas de clôture particulière jouxtant la route du Mont. Je me pose la question : le cas échéant, en cas d'accident, la Commune est-elle responsable si un enfant venait à s'élancer de cette place de parc au détriment de la garde de ses parents directement sur la route qui se trouve à trois, quatre mètres ?

Mme la Conseillère Sylvia Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je vais parler de bénévolat et peut-être de ses limites. Vous nous avez signalé dans les communications municipales qu'il y avait un cumul de postes à l'Union des sociétés locales. Je voulais savoir si la Municipalité pensait soutenir l'Union des sociétés locales par rapport à la problématique au niveau du comité.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Une question écrite pour la Municipalité concernant à nouveau le futur centre sportif :

Les plans disponibles du nouveau centre sportif de Malley montrent que le complexe devrait être réalisé avec un usage très réduit du bois. Le bois est une matière première naturelle et renouvelable et dont notre région est productrice. Le soutien à ce secteur économique serait le bienvenu.

Question à la Municipalité : est-ce qu'une alternative utilisant du bois a été ou sera étudiée ? Dans l'affirmative, y-a-t-il une impossibilité économique ou technique à l'utilisation du bois ?

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Isabelle Aparicio (POP) a la parole

Monsieur le Président,

Ce n'était en fait pas une question, une invitation. Comme toutes les années, nous aurons un stand avec la Commission d'intégration Samedi de 09h00 à 18h00 où on aura des jeux, des animations de dessin et où les apprenants de français en jeux seront aussi présents. Si vous avez envie de passer faire leur connaissance et venir vous amuser avec nous, ça serait sympathique. Merci.

Mme la Conseillère Madeleine Oesch (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais juste vous dire que quand on quitte la route de Cossonay pour aller au parking de la COOP, on fait le virage de la Treille et là il y a un passage pour piétons qui monte au vieux collège. Et la Treille, je ne sais pas si c'est la terrasse de la Treille ou la Commune a une haie très haute. On ne voit donc pas les piétons qui s'engagent sur le passage pour piétons, parce que cette haie cache les personnes. Peut-on l'abaisser un peu ? Merci.

M. le Conseiller Francis Richard (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

C'est juste une communication aux membres de la Commission des finances. Il faut qu'on se voie pour discuter de notre rapport un quart d'heure à la salle 3, après la séance.

M. le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande à M. le Conseiller Deillon s'il souhaite une réponse écrite ou orale à sa question écrite.

M. le Conseiller Fabien Deillon répond que ça lui est égal.

M. le Président invite la Municipalité si elle le souhaite à répondre aux différentes interventions.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Monsieur Dupertuis, c'est le complexe d'habitation qui s'appelle l'Orée du bois. Cette place de jeux est purement privée. La responsabilité de la Commune : il n'y a pas beaucoup d'enfants, quoique d'autres enfants pourraient aller jouer sur cette place et en fin de compte, c'est une place très fréquentée. Vous avez raison, il faudrait la sécuriser davantage. Il s'agit de l'un des nombreux travaux de finition que doivent faire le propriétaire de ces bâtiments, pour que l'on puisse enfin voir de la lumière le soir et quelqu'un de jour. Je peux juste vous dire que c'est en train de se préciser. Dans ce cas de figure, on va lui transmettre votre remarque pour la place de jeux. Nous n'avons aucune responsabilité pour cette place.

Madame Krattinger, le soutien à l'USP est perpétuel. Nous essayons d'être là pour les encadrer quand c'est nécessaire, dans les difficultés également.

Ils ont aussi de la peine à trouver, dans le comité en tout cas, des gens qui veulent s'engager. Par exemple, la Commission des lotos est plus pourvue et là ça va bien, mais le comité de l'USP en effet a des problèmes en ce moment. Par contre, ils ont trouvé du monde qui n'est pas prêt à prendre la présidence. C'est une dame que l'on connaît tous, Madame Eliane Rey, qui est une figure du bénévolat de l'USP prillérane et qui a accepté de prendre cette présidence jusqu'à ce que nous trouvions une bonne volonté. Ce n'est en tout cas pas la Municipalité qui va devenir présidente de l'USP, ce n'est pas possible. Pour le reste, nous sommes très attentifs et nous viendrons à leur secours dès qu'ils en auront besoin. Pour le moment, ils vont essayer de travailler, notamment pour le 31 juillet, puisque ce sont eux qui organisent. Pour le moment, elle ne m'a pas dit que ça ne pourrait pas se faire. Nous restons en tous les cas à leur disposition.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour répondre à Madame Oesch, le service des travaux va s'occuper de la haie. Soit l'entretien est privé et nous informerons le propriétaire si sa haie est trop haute, soit l'entretien est dévolu au service des travaux et on fera le nécessaire.

M. le Conseiller municipal Bertrand Henzelin (PDC) a la parole

Monsieur le Président,

Monsieur Deillon, au sujet de l'utilisation du bois pour le centre sportif de Malley, nous vous répondrons par écrit.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

14. Contre-appel

M. le Président précise qu'un sondage a été fait avec M. le Secrétaire et que le quorum est toujours atteint.

Le Président souhaite aux conseillers une bonne fin de soirée et bon retour dans leurs foyers.

La séance est levée (23h03)

15 juillet 2016